

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique Saint-Sornin Leulac / Landes des Vermines

**De :** <maurisset.philippe@yahoo.fr>

**Date :** 04/12/2020 20:59

**Pour :** <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Préfet de Haute-Vienne

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma position citoyenne au sujet de ce projet éolien. D'emblée je vous livre ma consternation et vous résume mon avis : je suis totalement opposé à un projet conçu dans des bureaux urbains de sociétés puissantes par des employés qui n'habiteront jamais dans un territoire naturel recouvert d'éoliennes géantes (150 m en haut de pales).

Je fais d'abord remarquer la prétention d'alimenter en électricité 5700 logements. Ceci caractérise la tromperie habituelle des promoteurs éoliens. La puissance déclarée sur 1 an correspond à la capacité technique des éoliennes (par vent permanent) alors que le facteur de charge indiquée Zone 2 prouve sur une échelle de 1 à 5 que le Limousin - et singulièrement ce territoire autour de Chateauponsac-Bessines-Dompierre les Eglises-Arnac La Poste - est bien peu venteux, de sorte qu'en termes de puissance réelle ce parc n'alimenterait que 20 %, soit 1150 logements ! Apport énergétique absolument dérisoire à mettre en rapport aux nuisances des éoliennes infligées à la population rurale du site et de ses alentours.

Précisément, pourquoi cette étude d'impact n'incorpore-t-elle pas l'avis de cette population ? L'Enquête Publique n'est ouverte que lorsque l'étude d'impact est terminée ! Donc sans prendre en compte à la base la position des habitants, ceux-ci se retrouvant mis devant le fait accompli, donc de fait sacrifiés ! Effectivement, où se trouve la consultation préalable de la population, le respect de la Convention d'Aarhus et des principes de la Constitution ? Il est donc logique que l'étude d'impact minimise de façon flagrante les nuisances subies par la population ; ce que l'Enquête Publique postérieure ne peut suffisamment compenser.

Cette étude d'impact, sous un aspect d'étude fouillée étouffante ne consiste qu'en copiés-collés délivrés pour tous les projets en France métropolitaine et Allemagne, juste adaptés au site géographique. Les parties censées purement locales comme l'hydrologie, la géologie, les photomontages dédramatisants, etc, constituent des paragraphes qui voudraient prouver que l'étude est unique, locale collant au terrain. En conséquence, cette étude d'impact, au contenu en partie commun à toutes les études d'impact en France, revient à tromper le lecteur non averti. Ce qui ne trompera jamais une préfecture et les fonctionnaires qui ont le sens l'intérêt général.

Un exemple flagrant : l'analyse de l'avifaune. Vous remarquerez que le maître d'ouvrage - le promoteur éolien - achète une étude à un bureau d'études ornithologique régional (à Limoges, Sinpol) ; ces études sur la faune et la flore sont les mêmes partout en France et sont seulement adaptées localement. Et de plus l'étude d'impact ose produire les devis de vérification des mesures d'évitement que le promoteur devra payer à ce bureau d'études après la construction ! Ne voit-on pas le conflit d'intérêt ? Le bureau d'études fournisseur du promoteur éolien est d'évidence porté à dédramatiser les impacts des éoliennes, adaptées au site de Saint-Sornin, lors des migrations - des cigognes noires et grues cendrées - ou des fuites de rapaces - milans noirs ou royaux - face à l'extrémité des pales d'éoliennes .

Les relevés acoustiques, l'absence de la grave nuisance des infrasons que l'industrie éolienne écarte sans mesures scientifiques honnêtes, la non prise en compte des nuisances sur le bétail, en zone d'élevage, constatées en maints endroits de France sont une très grave faiblesse de ces études d'impact.

Bref, je conteste cet études d'impact achetées par ces promoteurs éoliens qui prétendent garantir le faible impact des éoliennes sur l'environnement, à commencer sur l'Homme, ignoré par ces prétendues études d'impact.

La France, et ce coin naturel authentique du Limousin, sont saccagés par de tels parcs éoliens qui couvrent etaturent le nord de la Haute-Vienne. Comment peut-on entériner une telle saturation ?

Je rejette cette politique énergétique, conçue par des idéologues, qui détruit les paysages qui font la culture française, tout en engraisant des promoteurs éoliens adossés à des multinationales sans scrupules qui saccagent notre pays, son tourisme vert, ses monuments historiques ou la simple architecture rurale de nos campagnes, la vie des populations rurales et la préservation de la nature.

Il existe une autre politique énergétique, nationale, régionale et locale, efficace et non-dispendieuse des ressources de l'Etat. Pourquoi est-elle mise de côté en Limousin, pays d'eau et pas de vent ?

Respectueusement. Philippe Maurisset.  
87400 Champnétery.

Etude avifaune achetée et suivis après construction éoliennes devis donnés ! le BE ne peut pas pour préserver son avenir respecter une deontologiev totale Conflit d'intérêt